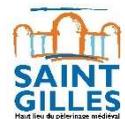




CHARTRE INSTITUTIONNELLE POUR LES ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES DES QUARTIERS PRIORITAIRES DU GARD



PREAMBULE

Les partenaires institutionnels du contrat de ville de Nîmes Métropole se sont engagés en 2010 dans une démarche qualité pour harmoniser les pratiques des Ateliers Sociolinguistiques (ASL) sur les quartiers prioritaires de Nîmes-Métropole.

Ce travail, en collaboration avec le CEREGARD, a donné lieu à la rédaction d'une charte qualité. Il a paru nécessaire, en 2021, de l'actualiser au regard de l'actualité, de l'évolution des pratiques, des outils notamment numériques et des dispositifs.

Cette charte est aujourd'hui élargie à l'ensemble des porteurs d'actions ASL des quartiers prioritaires du Gard, financés dans le cadre des contrats de villes.

Cette démarche s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les différents dispositifs de maîtrise de la langue.

La charte institutionnelle présente aux porteurs de projet les attentes des partenaires institutionnels en matière d'objectifs, d'organisation et de pédagogie à mettre en œuvre dans un ASL, en appliquant systématiquement les principes de qualité des prestations et le respect des valeurs de la République en particulier du principe de laïcité.

En tant que charte, elle délimite et fixe les modalités de bonnes pratiques que s'engage à respecter tout porteur d'ASL.

Le respect de la charte doit permettre de mobiliser les financements de la politique de la Ville, de l'Etat, la Région, du Conseil Départemental, de Nîmes-Métropole, des communes du Gard en contrat de ville.

OBJECTIFS GENERAUX DE LA CHARTE INSTITUTIONNELLE

Par cette charte, les partenaires institutionnels souhaitent :

- Promouvoir dans les quartiers prioritaires du Gard une qualité et une homogénéité de formation dans le cadre des ASL
- Partager un langage commun des porteurs de projet sur la thématique de l'apprentissage de la langue française
- Rendre lisible auprès des porteurs de projets les critères d'éligibilité des ASL pour l'instruction des demandes de subvention
- Soutenir les porteurs de projet dans leur travail d'accompagnement des publics, dans leur parcours d'autonomie sociale et linguistique

CHAMPS D'APPLICATION

Sont concernées par cette charte :

Les associations intervenant ou souhaitant intervenir dans les quartiers prioritaires du Gard, désirant être soutenues financièrement par les différents partenaires du contrat de ville. Des structures qui s'engagent à respecter cette charte afin de mener des ateliers sociolinguistiques c'est-à-dire des actions centrées sur un apprentissage du français favorisant l'autonomie quotidienne du public adulte issu de l'immigration peu ou pas francophone.

PRINCIPES GENERAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ATELIERS ASL

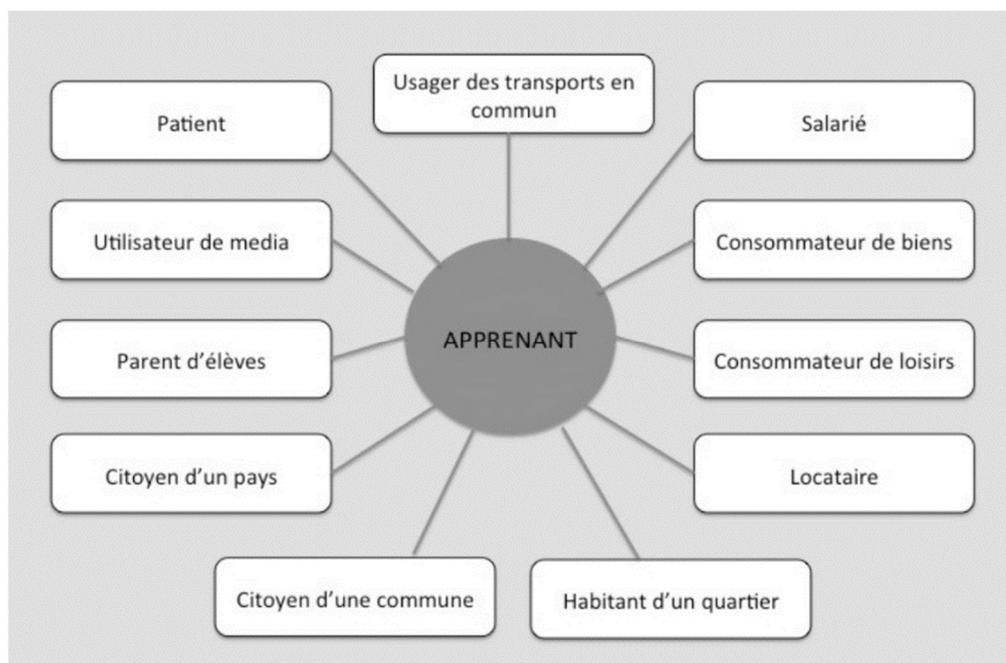
LA DEMARCHE D'ATELIER SOCIOLINGUISTIQUE

L'ASL est une démarche pédagogique dont la finalité est l'intégration sociale d'adultes issus de l'immigration vivant en France et/ou souhaitant s'y installer durablement. Il s'agit de personnes autonomes dans leurs pays d'origine et ayant perdu certaines compétences sociales dans le contexte migratoire.

La démarche ASL place la personne au centre de son action. C'est pourquoi devant l'hétérogénéité des publics, toute démarche ASL doit tenir compte du parcours antérieur des personnes (conditions de vie, de travail, de scolarisation et de maîtrise langagière). Mais également de leur projet d'intégration / d'insertion et de leur volonté de progression. Il s'agit de concevoir un programme d'action adapté avec la formalisation d'évaluation en amont, pendant et en aval du parcours pour une sortie effective du dispositif.

Chaque programme d'action ASL doit aboutir à une meilleure appropriation de l'environnement social, une acquisition des codes sociaux et culturels et donc une autonomie sociale par l'apprentissage du français.

Les ateliers se caractérisent par l'utilisation des espaces sociaux-culturels comme support d'apprentissage en liens avec les rôles sociaux des apprenants :



SPECIFICITE DES ACTIONS ASL

Pour développer l'autonomie des participants, ces actions sont ouvertes sur l'extérieur et la vie quotidienne locale. Les partenaires y sont associés de diverses façons, en fonction de chaque projet.

La démarche pédagogique s'avère participative et interactive, aussi bien pour l'apprentissage de l'oral que pour celui de la lecture et de l'écriture.

Elle se déroule en trois phases : découverte, exploration et appropriation (sortie pédagogique). Cette dernière phase permet à l'animateur d'évaluer régulièrement, en contexte, l'autonomie sociale et linguistique des apprenants. Les partenaires y sont associés de diverses façons, en fonction de chaque projet.



LES OBJECTIFS GENERAUX D'UN ASL

La finalité première d'un ASL doit être : l'autonomie sociale et linguistique du public accueilli c'est-à-dire être capable de répondre seul aux démarches et aux sollicitations de la vie courante.

Pour ce faire les ateliers ASL doivent avoir comme objectifs généraux :

- Développer l'autonomie du public en communication orale et écrite du français, notamment sur des supports numériques
- Faciliter l'appropriation des usages et des codes sociaux du pays d'accueil, des valeurs de la République et du principe de laïcité
- Respecter, encourager et développer des parcours d'intégration différenciés et adaptés à chacun des participants
- Favoriser la construction de partenariats locaux sur le plan pédagogique, technique et institutionnel afin de permettre d'organiser des sorties pédagogiques
- Rendre visible l'offre d'ateliers entre acteurs et porteurs ASL pour une complémentarité effective et une fluidité des parcours d'apprentissage
- Contribuer à développer sur le territoire une offre d'apprentissage adaptée aux publics et complémentaire aux dispositifs existants

Rappel des nouvelles consignes gouvernementales :



Depuis septembre 2018, les personnes souhaitant obtenir la carte de résident doivent attester du niveau linguistique A.2 du CECRL (Cadre Européen de Référence pour les Langues) en présentant le DELF (Diplôme d'Étude en Langue Française), ou le TCF (Test de Connaissance du Français) ou bien encore le DCL (Diplôme de Compétence en Langue).

Pour obtenir la nationalité française ils doivent attester du niveau linguistique B.1 du CECRL (depuis avril 2020).

PRINCIPES STRUCTURANTS

Le respect des engagements de chacun est nécessaire pour permettre l'intégration effective des personnes dans leur vie quotidienne et permettre des parcours d'insertion notamment professionnelle.



La présente Charte rappelle le principe d'engagement au respect des valeurs de la République notamment au principe de laïcité et d'égalité de traitement à l'égard des professionnels, des bénévoles et des participants.

- Respect du rythme et du volume horaire d'ateliers ASL : 6h / semaine minimum sur une année scolaire, répartis sur trois temps hebdomadaires
- Mise en place de temps de coordination pédagogique
- Participation obligatoire des coordinateurs et animateurs en ASL aux sessions proposées par le Ceregard
- Mise en application des outils d'évaluation initiaux, intermédiaires et finaux
- Communication auprès des apprenants des résultats des évaluations et du cadre du dispositif ASL

LE PUBLIC



- Les adultes issus de l'immigration, peu ou pas francophones, pour qui l'apprentissage du français s'avère nécessaire pour disposer d'une autonomie sociale et linguistique dans la vie quotidienne ou favoriser l'accès à un parcours d'insertion professionnelle
 - Sont concernés les adultes habitant les quartiers prioritaires ne pouvant pas ou ne pouvant plus bénéficier d'une formation linguistique
- Sont plus spécifiquement visées les personnes dont le niveau de français oral est inférieur au niveau B1 (niveau défini par le cadre européen commun de référence pour les langues).

Ne sont pas concernés :

Les publics dans le cadre d'une demande d'asile (CADA, HUDA, PRAHDAS...), les MNA (Mineurs Non Accompagnés)

Les publics qui suivent déjà une formation linguistique (OFII, LECTIO, ASL dans une autre structure ...)

Les publics qui ont déjà suivi une formation linguistique.

COMPOSITION DES GROUPES D'APPRENANTS



- Préconisation de 12 personnes maximum par groupe
- Les groupes respectent l'homogénéité des acquis des individus et des besoins repérés : chaque groupe de niveau sera identifié avec le niveau du CECRL (voir en annexe le référentiel), ce qui permettra à tous, animateurs / participants / partenaires extérieurs, d'avoir une meilleure lisibilité des ateliers et des objectifs à atteindre

A1.1	A1	A2	B1
------	----	----	----

- **Recommandation** : les personnes scolarisées dans leur langue maternelle ne peuvent pas être dans le même groupe que des personnes analphabètes : non-lecteur non-scripteur dans leur langue maternelle.

DUREE DES ASL ET RYTHME DES ATELIERS

- La durée d'un ASL est de 10 mois minimum en présence continue aux ateliers. Il est préférable de fonctionner avec un groupe constitué de date à date pour une meilleure progression et cohésion de groupe.
Possibilité d'accueillir des apprenants jusqu'à 1 mois après le début des premiers ateliers ASL.
- Les ateliers ont lieu à un rythme de 6h/semaine minimum hors période scolaire, dispensés trois fois par semaine
- La participation aux ASL est renouvelable une fois, sur demande argumentée sur la base d'une évaluation obligatoire, en cohérence avec le niveau de progression, l'assiduité et le projet de la personne. Le renouvellement doit demeurer exceptionnel.

La structure porteuse d'ASL proposera à l'issue du parcours ASL une orientation pour poursuivre la pratique de la langue vers des actions adaptées, dans la même structure, vers d'autres structures, ou vers le Ceregard.

LOCAUX

Des locaux permettant d'animer des groupes et des sous-groupes avec un équipement numérique et une connexion internet sont nécessaires

PARTENARIATS

Des partenariats en lien avec la petite enfance et l'accès au numérique sont indispensables pour optimiser le fonctionnement des ASL :

- Avec des structures liées à la petite enfance afin d'organiser des possibilités de garde d'enfants pour les participants qui n'ont pas de moyen de garde

- Avec des associations de recyclage informatique mais aussi des espaces publics numériques

- Pour les sorties pédagogiques : médiathèque, pôle de promotion santé, poste, mairie, collège, centre social, espace culturel, maison de quartier, CCAS, ...

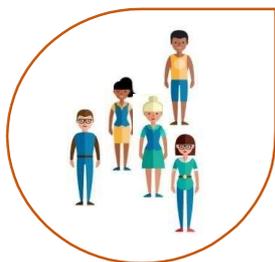
L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ANIMATRICE DES ASL

L'équipe pédagogique animatrice des ASL est composée des salariés et/ou bénévoles formés à la pédagogie d'enseignement linguistique et maîtrisant les outils et usages numériques pour intervenir auprès d'adultes.

L'ensemble de l'équipe pédagogique utilise des supports authentiques variés et adaptés à un public adulte (supports papier et numériques réels, audio, photo et vidéo). Au regard de la situation actuelle, de la dématérialisation des démarches administratives qui visent de plus en plus de services à destination des citoyens, l'équipe pédagogique privilégie l'animation des séances à l'aide de supports multimédias et les mises en situation réelle.

L'équipe pédagogique s'inscrit dans des logiques de professionnalisation ainsi que dans des dynamiques de coordination territoriale.

- Les intervenants ASL sont francophones et connaissent parfaitement les règles et les usages régissant les différentes démarches de la vie quotidienne
- Le temps de préparation doit être équivalent à un tiers du temps du poste de travail dédié à l'ASL
- Proposer des contenus d'apprentissage prenant en compte les résultats des grilles de positionnement et mettant l'accent sur la maîtrise de la langue orale et l'autonomie dans la vie quotidienne
- Développer le partenariat avec les médiathèques qui proposent un EPN (Espace Public Numérique) et des ateliers d'apprentissages du français co-construits avec Ceregard
- Ils participent obligatoirement au parcours de formation proposé par CEREGARD et se réfèrent aux préconisations de la présente Charte.
- Ils doivent assurer un temps de préparation des séances et de coordination avec les intervenants extérieurs



LE COORDINATEUR DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ASL

Le coordinateur de l'équipe pédagogique ASL est au cœur de la cohérence du projet, il garantit et organise les pratiques pédagogiques permettant d'atteindre les objectifs définis au moment de l'évaluation des participants.

Il garantit un cadre formel d'intervention aux formateurs non rémunérés en lien avec la direction et le conseil d'administration.

A noter qu'un médiateur adulte relais ne peut être ni coordinateur ni animateur d'atelier ASL.

Il à la charge de :

- Informer et remettre contre signature la présente charte aux nouveaux salariés et / ou bénévoles qui vont animer les ASL
- Mettre en place et animer des temps de coordination essentiels entre les différents intervenants minimum 1 fois par trimestre. Ces temps de coordination pédagogiques sont identifiés dès l'intégration du nouveau salarié / bénévole dans la structure
Le cas échéant, entre les différents intervenants d'un même groupe, minimum 1 fois tous les mois
- Planifier avec l'équipe le calendrier des ateliers, des sorties pédagogiques et des évaluations initiales, intermédiaires et finales qui sera transmis aux apprenants
- Organiser une évaluation individualisée avec des outils validés par le Ceregard et partagés par les autres porteurs d'ASL pour évaluer les besoins des personnes. Ces outils permettent, pour chaque apprenant, d'évaluer la capacité d'usage du français (oral et écrit, situations d'écoute, expression, lecture et écriture du français dans la vie quotidienne), la compétence numérique et l'équipement numérique / ainsi que les connaissances sociales et professionnelles à acquérir ou à développer.
- Organiser un temps de positionnement intermédiaire et final pour permettre la sortie ou le renouvellement des apprenants dans le dispositif ASL
- Assurer la mise à disposition d'un livret de l'apprenant qui donne à voir le parcours d'apprentissage avec calendrier des ateliers, thématiques et sorties pédagogiques formalisés



- Organiser des interventions thématiques sur la santé, l'emploi... avec les partenaires concernés et en étant vigilant au niveau de langue utilisé et aux techniques d'animation utilisées par les intervenants extérieurs.



- Rendre accessibles les équipements multimédias et connexions internet aux animateurs ASL et aux apprenants
- Faciliter la formation de l'équipe pédagogique auprès du Ceregard
- Créer une fiche descriptive pour chacun des ateliers menés pour rendre lisible ce qui se fait auprès des participants et auprès des partenaires externes. (dates, horaires, public, condition d'éligibilités)
- Participer à la présentation du bilan de l'action ASL, 1 fois par an, auprès des partenaires financeurs du contrat de ville, de l'équipe du Ceregard et des autres porteurs de projet ASL

LE CENTRE DE RESSOURCES DÉPARTEMENTAL CEREGARD

Le Ceregard est le Centre de Ressources Illettrisme et Apprentissage de la langue française du Gard (CRIA 30), il est un support essentiel pour accompagner les équipes pédagogiques qui animent des ateliers ASL.

La participation aux sessions organisées par le Ceregard est obligatoire :

➤ Pour les nouveaux bénévoles et salariés :

- Module de découverte de la pédagogie ASL
- Sessions Trésors et Nouveauté, présentation d'outils et méthodes ressources pour les ASL notamment la découverte d'outils numériques
- Appui pédagogique personnalisé : accompagnement à l'emprunt des ressources du fonds documentaire (plus de 1500 ouvrages disponibles à l'emprunt)
- Sessions de présentation de la cartographie de l'offre de formation
- Sessions Valeurs de la République et Laïcité

➤ Pour les salariés et bénévoles confirmés :

- Participation minimum à deux sessions par an pour la présentation de nouveaux outils pédagogiques notamment
- Appui pédagogique personnalisé : accompagnement à l'emprunt des ressources du fonds documentaire (plus de 1500 ouvrages disponibles à l'emprunt)
- Sessions de présentation de la cartographie de l'offre de formation
- Sessions Valeurs de la République et Laïcité

➤ Pour les coordinateurs d'équipe pédagogique :

- Participation à la présentation du bilan de l'action ASL, 1 fois par an, organisée par le Ceregard auprès des partenaires financeurs du contrat de ville et des autres porteurs de projet ASL
- Sessions Valeurs de la République et Laïcité

LES PERSONNES A CONTACTER

Différentes personnes peuvent vous accompagner dans votre activité d'Atelier sociolinguistique qu'il s'agisse d'un projet de création, d'amélioration de service ou toute autre demande de renseignements, n'hésitez pas à les contacter.

	Nom Prénom	Institution	Fonction	Téléphone	Mail
Accompagnement méthodologique et pédagogique	Leslie JOLY	CEREGARD	Directrice	04 66 21 24 68	ceregard@orange.fr
	Frédéric BARNOIN	DDETS	Chef du service politique de la ville	04 30 08 61 73	Frederic.barnoin@gard.gouv.fr
	Sébastien FREYBURGER	Conseil Régional	Chargé de mission politique de la ville	04 67 22 79 17	sebastien.freyburger@laregion.fr
	Daniel EYRAUD	Conseil Départemental	Responsable mission politique de la ville	06 76 10 53 32	daniel.eyraud@gard.fr
Coordination de la démarche ASL à Nîmes-Métropole	Ludovic LAONEGRO	Agglomération Nîmes Métropole	Chef de projet contrat de ville	04 66 02 55 58	ludovic.laonegro@nimes-metropole.fr
Aide au montage de projet Nîmes	Jean-Marc DRIOUX	Mairie de Nîmes	Directeur adjoint DSU	04 66 76 72 29	jean-marc.drioux@ville-nimes.fr
Coordination de la démarche ASL sur Gard Rhodanien	Nicolas MALIGNON	Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien	Chef de projet politique de la ville	04 66 33 20 57	n.malignon@gardrodhanien.fr
Aide au montage de projet Bagnols sur Cèze	Charlotte BUHOT	Mairie de Bagnols	Cheffe de projet NPNRU des Escanaux	04 66 39 62 62	c.buhot@bagnolssurceze.fr
Aide au montage de Pont Saint Esprit	Gérome BOUVIER	Mairie Pont Saint Esprit	Chargé de mission au Contrat de ville	04 66 90 47 83	g.bouvier@pontsaintesprit.fr
Aide au montage de projet Vauvert	Esther MULONGO	Mairie de Vauvert	Cheffe de projet politique de la ville	04 66 73 10 84	esther.mulongo@vauvert.com
Aide au montage de projet Beaucaire	Monique FEGER	Préfecture du Gard	Déléguée de la Préfète	06 30 19 11 49	monique.feger@gard.gouv.fr
Aide au montage de projet Bassin d'Alès	Blandine ZIMMERMANN	GIP Politique de la ville Alès	Cheffe de projet politique de la ville	06 82 83 86 19	blandine.zimmermann@gip-pvac.fr
Aide au montage de projet Uzès	Céline GRAVEROL	Communauté de communes pays d'Uzès		04 66 03 09 00	c.graverol@ccpaysduzes.fr